

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »
29 avenue de Verdun
63190 LEZOUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE

RÉUNION DU 02 JUILLET 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 02 juillet, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, à la salle polyvalente de Bulhon, après convocations légales en date du 27 juin 2024, sous la présidence de Madame Elisabeth BRUSSAT.

Etaient présents lors de l'appel nominal :

| | |
|---------------------------|-----------------------|
| Mme Josiane HUGUET | Mme Eliane GRANET |
| M. Jean-Baptiste GIRARD | M. Thierry TISSERAND |
| Mme Agnès TARTRY - LAVEST | Mme Isabelle GROUIEC |
| Mme Sylvie EXBRAYAT | Mme Elisabeth BRUSSAT |
| Mme Julie MONTBRIZON | Mr Cédric DAUDUIT |
| M. Daniel PEYNON | Mme Patricia LACHAMP |
| Mme Annick FORESTIER | Mr Florent MONEYRON |
| Mr Alain COSSON | Mme Nicole BOUCHERAT |
| Mme Marie-France MARMY | M. Jean-Louis DERBIAS |
| M. Christian BOURNAT | Mme Michelle CIERGE |
| Mme Catherine MORAND | Mr Bernard FRASIAK |
| Mr Guillaume FRICKER | Mr Yannick DUPOUE |
| Mme Sylvie ROCHE | M. Antoine LUCAS |
| | Mme Laurence GONINET |

Suppléants présents : M. Patrice BLANC, Mme Nathalie DE LA FUENTE

Etaient représentés (procuration) :

- Mme D. GRANOUILLET donne pouvoir à Mme J. HUGUET
- Mme D. DE FREITAS donne pouvoir à M. Y. DUPOUE
- M. G. MARQUET donne pouvoir à Mme E. GRANET
- M. R. BROUSSE donne pouvoir à Mme M. CIERGE
- Mme S. VIAL donne pouvoir à M. B. FRASIAK

Absents : M. Romain FERRIER, Mme Anne-Marie OLIVON, M. Gilles BERGAMI

VOTE : En exercice : 35 Présents : 27 / Représentés : 5 Votants : 32

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Mme Sylvie EXBRAYAT, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a accepté.

Objet : PAI : cession de parcelles à la société H2E

PAI : CESSION DE PARCELLES A LA SOCIETE H2E

CONSIDERANT que les parcelles comprises dans le périmètre de la première DUP dont l'arrêté a été obtenu en mars 2006 sont propriété de la CCEDA ;

VU la délibération n°03 du Conseil Communautaire en date du 15 octobre 2009 relative au rachat de la totalité des parcelles à l'EPF-SMAF par la Communauté de Communes ;

VU la délibération n°13 du Conseil Communautaire en date du 5 avril 2022 relative à la fixation des prix de vente des terrains situés dans le PAI et les modalités de cession ;

VU le courrier de confirmation écrite en date du 26 octobre 2022 de la société H2E ;

VU l'avis du Service des Domaines en date du 22 novembre 2022 relatif à l'estimation des prix des terrains situés sur le Parc d'Activités Entre Dore et Allier et sa demande de réactualisation ;

Madame la Présidente fait part au Conseil Communautaire que la société H2E a transféré en septembre 2023 son activité au sein des locaux de la pépinière d'entreprises situés sur le PAI Entre Dore et Allier. Elle rappelle que la société H2E-DK-DOX France avait réservé un terrain sur le PAI Entre Dore et Allier sis commune de Lezoux, le dirigeant souhaite pouvoir réaliser l'acquisition du terrain d'ici la fin de l'année 2024.

Le terrain de 5021 m² a été borné en début d'année 2024, la parcelle à céder est cadastrée B 1859 sis commune de Lezoux.

Ceci exposé, Madame la Présidente propose au Conseil Communautaire :

- la cession de la parcelle cadastrée B1859 sis Lezoux occupant une superficie de 5021 m² au prix de 15€ HT le mètre carré au profit de la société H2E/DK-DOX France avec faculté de substitution à la SCI nouvellement créée par le dirigeant ; cette cession s'établira à 75 315€ HT, auquel s'appliquera la TVA sur marge pour 11 157.36€, soit 86 472.36€TTC
- de réaliser le défrichement et le dessouchage de la parcelle concernée (Défrichement autorisé par arrêté de la DDT n°063/2022/41 en date du 26/07/2022);
- de l'autoriser à signer l'acte de vente à l'étude ACT Notaires et Associés à Pont-du-Château, et toutes pièces relatives à cette affaire ; précision faite, que M. le Vice-Président aux affaires économiques sera également autorisé à signer l'acte de vente et les documents s'y rapportant.
- d'approuver le Cahier des Charges de Cessions de Parcelles afférent à cette cession et de l'autoriser à signer celui-ci ;
- d'inscrire le montant de la cession au Budget Annexe 2024 du Parc d'Activités Intercommunal / Recettes.

AR Prefecture

063-246301097-20240702-20240702_06-DE
Reçu le 10/07/2024

CCEDA
CC 02/07/2024
(06)

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **APPROUVE à l'unanimité.**

Pour extrait certifié conforme,
Fait et publié à Lezoux, le 10 juillet 2024
Signé par Élisabeth BRUSSAT, Présidente